

ID

13^e ÉDITION
2022 - 2023

INVESTIR DURABLE

LE MAGAZINE DE LA FINANCE DURABLE

80 PAGES
de décryptages,
entretiens et
ressources

DOSSIER

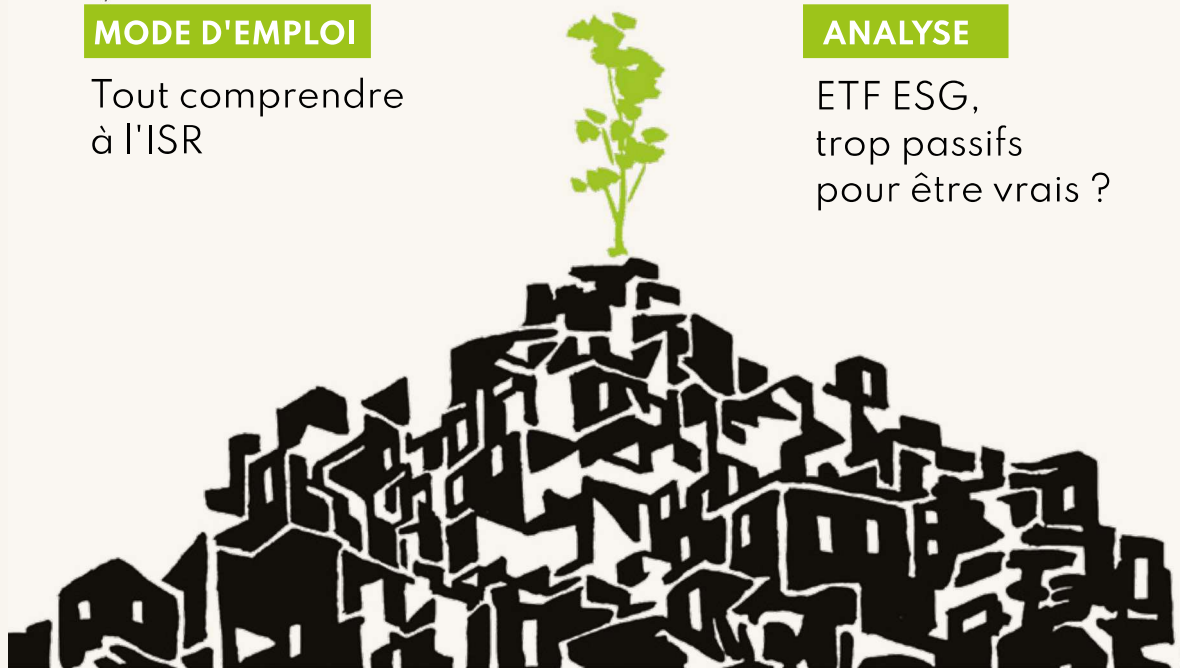
FAUT-IL TRANSFORMER LE SYSTÈME FINANCIER?

MODE D'EMPLOI

Tout comprendre
à l'ISR

ANALYSE

ETF ESG,
trop passifs
pour être vrais ?



ELEVA SUSTAINABLE IMPACT EUROPE

Investir dans les solutions qui façonnent le monde de demain



ACTIONS EN FAVEUR DU CLIMAT



EAU ET RESSOURCES NATURELLES



VILLES DURABLES



INCLUSION SOCIALE



SANTÉ, BIEN-ÊTRE



"TECH FOR GOOD"

ELEVA CAPITAL : UN ACTEUR ENGAGÉ FACE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIÉTAUX

www.elevacapital.com



Cette présentation commerciale ne constitue ni une recommandation ni un conseil en investissement. Veuillez vous référer au DICI et prospectus du Fonds « Eleva Sustainable Impact Europe » avant de prendre toute décision finale d'investissement. Votre investissement ne génère pas d'impact direct sur l'environnement ou la société. En revanche, le Fonds cherche à sélectionner et investir dans des entreprises qui répondent aux critères définis dans sa politique d'investissement. Toute décision d'investissement ne devrait pas se limiter aux seules informations sur la durabilité mais devrait également tenir compte de toutes les caractéristiques et des objectifs de gestion du Fonds.

Édito

Est-ce vraiment toujours dans les vieux pots que l'on fait les meilleures soupes ? Depuis maintenant plusieurs années, les acteurs financiers s'ingénient à développer des solutions pour faire émerger un modèle intégrant mieux les enjeux de durabilité. Cette entreprise se matérialise en particulier par la prise en compte croissante de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement, et le marché fourmille désormais de produits « ISR » aussi variés que les attitudes des investisseurs. A en croire les chiffres, l'investissement Responsable représenterait déjà plus de 2 000 milliards d'euros d'encours rien qu'en France.

Mais face à l'urgence et à la complexité des enjeux sociétaux, va-t-on réellement assez vite et assez loin ? Aujourd'hui encore, l'intégration de l'ESG s'inscrit bien souvent dans une « simple » approche par les risques, et non dans une recherche d'impact concret sur l'environnement et la société. Pourtant, les besoins en financements sont colossaux. Surtout, cette quête de durabilité se heurte encore régulièrement à un mur qui semble infranchissable en l'état actuel des choses : celui de la recherche à tout prix de rendements attractifs, de profits records et, au fond, d'une croissance illimitée, qui semble a priori incompatible avec la transition écologique et sociale.

Mais peut-on vraiment aller au bout de ses convictions lorsque pèse le couperet des investisseurs et des obligations légales ? Ou faudrait-il, pour répondre au défi majeur auquel nous faisons face, réinventer le système financier pour le mettre réellement au service de l'économie réelle ? En revoyant par exemple la façon même dont on conçoit la valeur d'un actif ? Ou en imaginant une économie basée sur la réutilisation des ressources, qui ferait émerger de nouveaux acteurs et en condamnerait d'autres ?

Voici quelques-unes des réflexions soulevées dans ce nouveau numéro d'Investir Durable, qui propose également au fil de ses 80 pages des décryptages sur de grandes tendances liées à la finance durable et des rencontres avec les acteurs de l'industrie. Mais aussi des chiffres, des ressources et un mode d'emploi pour naviguer au sein de cet écosystème en constante évolution.

La rédaction

Sommaire

6 - 7
8 - 10

L'année en 15 actualités
Bilan et perspectives

CHAPITRE 1 : ANALYSES ET POINTS DE VUE

14 - 30

Dossier
14 - 17 Faut-il transformer le système financier ?
20 - 22 La responsabilité fiduciaire
24 - 26 Comptabilité durable : comment repenser la valeur de l'entreprise ?
28 - 29 L'économie circulaire, une vision alternative de l'économie

Recueil des préférences ESG des investisseurs : sources d'opportunités et de défis pour les acteurs du marché
ETF ESG : trop passifs pour être vrais ?
Formations en finance : les étudiants invitent les écoles à revoir leur offre de cours
La biodiversité devient un enjeu majeur pour les sociétés de gestion
Grand entretien : « Il existe des zones de flou sur ce qui est permis ou pas en matière de communication sur la thématique extra-financière » (AMF)

32 - 34
35 - 37
39 - 40
42 - 43
44 - 46

47

Analyse juridique : « Préférence ESG : Attention aux nouveaux risques juridiques pesant sur les conseillers financiers ! »

48 - 50
52 - 54
56 - 57

Portrait : Pascal Demurger : « Une grande partie du défi environnemental relève des entreprises »
Focus RSE : Réchauffement climatique : TotalEnergies « doit faire partie de la solution »
Finance durable : les points qui fâchent

CHAPITRE 2 : MODE D'EMPLOI ET RESSOURCES

62 - 73
74
75
76 - 77
78 - 79
80 - 81

ISR : mode d'emploi
La check-list
Calendrier réglementaire
Cas pratiques
Performance et durabilité des SCPI (DeepInvest)
Performances des fonds ISR : que sont devenus les champions de 2021 ?
Mémo : à voir, lire, écouter...

82

RÉDACTION

communication@infodurable.fr

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION :
Valère Corréard

RÉDACTEUR EN CHEF :
Max Morgène

JOURNALISTES ET CONTRIBUTEURS :
Olivier Laffitte, Max Morgène, Agathe Palaizaines, Clément Pedrosa, Camille Prigent, Hélène Porret, l'équipe de NO-VAFI, l'équipe de DeepInvest

redaction@infodurable.fr

PUBLICITÉ

RESPONSABLE :
Stéphanie Veaux

CHARGÉS DE DÉVELOPPEMENT :
Charlotte Gripon, Simon Le Pape, Lucas Metz, Chaima Rahmani, Stéphanie Veaux

sales@infodurable.fr

ROUTAGE ET DIFFUSION
Corlet Routage chez GIS
ZI - La Quertotterie
- 61800 Saint-Pierre
D'Entremont

IMPRESSION
Corlet Imprimeur :
ZI Rue Maximilien
Voix - 14110 Condé sur Noireau

Magazine imprimé avec des encres végétales en Offset. Sur papier innovation blanc pEFC 100gr. couverture: magno natural 250gr

MISE EN PAGE
Carole Flies / STEREA
Communication

ILLUSTRATIONS
Nathanaël Milkès



COMMUNICATION, PARTENARIATS ET ABONNEMENTS

RESPONSABLES :
Audrey Blain, Alizée Perri

ASSISTANTE:
Laura Faucon

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Damien Comélieau

L'année 2022

À fin 2021

- Encours de la gestion Investissement Responsable en France : **2 108,1 milliards d'euros¹**
- Encours de la finance solidaire : **24,5 milliards d'euros²**
- Collecte en crowdfunding pour des projets à dimension sociale ou environnementale : **440 millions d'euros³**

1. IFC
2. Association de la finance solidaire FAIP - La Caisse
3. Baromètre de crowdfunding en France en 2021 - Mazars - Financement Participatif France

Février



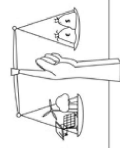
- L'autorité européenne des marchés financiers (Esma) publie sa feuille de route sur la finance durable pour la période 2022-2024. Ses trois priorités : « **s'attaquer à l'écolablanchiment et promouvoir la transparence, renforcer les capacités des autorités nationales compétentes et de l'Esma dans le domaine de la finance durable, suivre, évaluer et analyser les marchés et les risques ESG** ».

- L'invasion de l'Ukraine par les forces armées russes provoque des remous sur les marchés financiers et relance notamment des réflexions sur la sécurité énergétique européenne ou sur la place d'entreprises russes dans les fonds ESG.

mars

À la fin 2021 :

- 54 fonds immobiliers labellisés ISR, pour 45 milliards d'euros d'encours**, selon l'Observatoire des pratiques de labellisation ISR des fonds immobiliers publié par l'Aspim en partenariat avec l'OID et Novethic.



Janvier

- **64 %** des épargnants déclarent placer l'impact extra-financier de leurs investissements « au moins au même niveau que la performance financière », selon la troisième édition du baromètre de l'investissement responsable de CPR AM.

Les thématiques les plus recherchées :

- Respect de l'environnement
- Réchauffement climatique
- Éducation.

- Provoquée par la publication du livre de Victor Castanet « *Les Fossoyeurs : Révélations sur le système qui maltraite nos aînés* », l'affaire Orpea entraîne des débats sur les limites de la notation ESG.



25 mars

740 milliards de dollars

de financements accordés aux producteurs d'énergies fossiles par les 30 plus grandes institutions financières mondiales au cours des deux dernières années, selon une analyse menée par InfluenceMap. Toutes sauf une ont pourant pris des engagements « net zero » pour 2050.

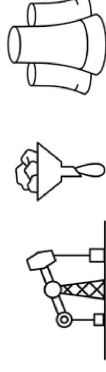
en 15 actualités

Avril



30 mars

352 milliards de dollars auraient été alloués aux énergies fossiles entre 2016 et 2021 par les grandes banques françaises, « dont 130 milliards aux 100 entreprises développant le plus de nouveaux projets d'énergies fossiles », selon le rapport « Banking on Climate Chaos » publié par un collectif d'ONG.



Les représentants permanents auprès de l'UE donnent le feu vert à la position du Conseil sur une proposition visant à créer des obligations vertes européennes.

19 mai

L'ONG ShareAction tire un bilan sévère des cinq premières années d'existence du Climate Action 100+, la plus grande initiative mondiale d'investisseurs sur le changement climatique. « L'initiative doit placer la barre plus haut en ce qui concerne les normes d'engagement des signataires dans sa prochaine phase si elle veut atteindre ses objectifs déclarés. »

Mai

- « Qui se soucie que Miau finisse six mètres sous l'eau ? » Les propos, tenus par Stuart Kirk, désormais ex-responsable de l'investissement responsable chez HSBC Asset Management dans le cadre d'une présentation intitulée « Pourquoi les investisseurs n'ont pas à se soucier du réchauffement climatique », font polémique dans la sphère financière.

Juillet

- La police allemande perquisitionne les locaux de Deutsche Bank et de DWS. Soupçonnée de greenwashing, la société de gestion d'actifs est visée par une enquête pour « fraude sur des investissements ».



La Banque centrale européenne annonce « qu'elle tiendra compte du changement climatique dans ses achats d'obligations d'entreprise, son dispositif de garanties, ses exigences de déclaration et sa gestion des risques ».

- « Les banques n'intègrent toujours pas suffisamment les risques climatiques à leurs dispositifs de tests de résistance et leurs modèles internes, malgré les progrès accomplis depuis 2020 », selon les résultats du test de résistance climatique de la BCE.
- Le Parlement européen valide l'inclusion des énergies du gaz et du nucléaire dans la taxonomie européenne. La décision a fait l'objet de vifs débats chez les acteurs financiers et les ONG, mais aussi entre États membres.

Août

Entrée en vigueur des modifications des directives MIF 2 et DBA, imposant aux intermédiaires offrant un conseil en investissement ou un service de gestion de portefeuille à recueillir les préférences de durabilité de leurs clients et à tenir compte de ces dernières dans le processus de sélection des produits financiers qu'ils leur proposent.

FAUT-IL TRANSFORMER LE SYSTÈME FINANCIER ?

DOSSIER

L'intégration de critères ESG et de risques climatiques dans l'équation des acteurs financiers reste à ce jour trop peu ambitieuse pour répondre aux défis de la transition écologique.

Les pouvoirs publics et les régulateurs doivent prendre leurs responsabilités pour faire évoluer le système.

3,2 °C d'ici à la fin du siècle. Plus de 3,3 milliards de personnes sont jugées « très vulnérables » aux catastrophes naturelles, incluant sécheresses, canicules, tempêtes, inondations et pénuries d'eau, dont la fréquence et l'intensité sont amenées à croître dans les années à venir. Les 10% de ménages les plus aisés dans le monde représentent à eux seuls entre 36% et 45% des émissions totales de gaz à effet de serre.

En 2015, 170 Etats s'étaient engagés à agir pour assurer que le réchauffement de la planète se maintienne « nettement » sous le seuil des 2 °C par rapport aux températures de l'ère préindustrielle. Sept ans plus tard, le bilan de l'action publique comme privée est maigre. La Terre continue de se réchauffer, les inégalités continuent de se creuser et aucun réveil écologique massif ne semble pointer à l'horizon. « La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent », aurait dit Albert Einstein. Dans notre monde ultra industrialisé, mondialisé et financiarisé, la folie tient peut-être d'une croyance : celle que l'on peut réussir à atteindre des objectifs environnementaux et sociaux ambitieux sans toucher à notre modèle de croissance. Sans repenser les politiques économiques qui régissent nos échanges. Sans impliquer le système financier. Sans le faire évoluer.

L'humanité fait face à un défi inédit dans son histoire. Un défi largement documenté par les scientifiques du monde entier depuis des décennies, dont la réalité est soutenue par des chiffres édifiants.

Selon le dernier rapport du GIEC, publié en avril 2022, nous nous dirigeons actuellement vers un réchauffement de

UNE FINANCE VERTE

Tout n'est bien sûr pas à jeter dans le système actuel. Depuis des années maintenant, et notamment la COP21, le marché a commencé à lentement évoluer pour intégrer de nouveaux critères d'analyse : les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Selon un rapport de la Global Sustainable Investment Alliance publié l'an dernier, 36% des actifs sous gestion aux Etats-Unis, au Canada, au Japon, en Australie et en Europe sont désormais gérés en intégrant des critères extra-financiers. La prise en compte des risques climatiques au même titre que les risques financiers par les gestionnaires de fonds est aussi de plus en plus systématique. Certains secteurs d'activités sont particulièrement exposés aux risques physiques, c'est-à-dire liés directement aux aléas climatiques, comme les catastrophes naturelles, mais aussi aux phénomènes de fond comme la hausse des températures ou du niveau de la mer.

Les risques physiques sont les plus simples à prendre en compte par les acteurs financiers, mais ne sont pas forcément ceux qui auront l'impact le plus important sur leur portefeuille. Le véritable enjeu est celui de la transition : pour les investisseurs, il s'agit à la fois d'éviter la valeur des actifs qui ne seront plus pertinents dans une économie bas carbone, et de profiter d'opportunités économiques sur le long terme. Certains secteurs sont particulièrement touchés, comme les transports ou l'énergie, aux premières loges de la transition écologique. « Ces risques peuvent se matérialiser à un horizon relativement court, car les scénarios du GIEC compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris nécessitent un changement drastique d'ici à 2050 pour atteindre la neutralité carbone », précise Noémie Hadjadj-Gomes, responsable de la recherche chez CPR AM.

DONNÉES INSUFFISANTES

Concrètement, les gestionnaires d'actifs doivent se reposer sur d'autres pour prendre en compte ces risques dans leurs modèles. Ils se reposent sur des fournisseurs externes, sans qu'il existe de méthodologie standard pour encadrer les données fournies. Le même problème existe pour l'intégration des critères ESG par les asset managers, très variable d'une société de gestion à l'autre, d'un pays à l'autre, ou même d'une thématique à l'autre. « Les gestionnaires de capitaux ont besoin d'indicateurs pour prendre des décisions. La difficulté que l'on rencontre aujourd'hui à l'échelle mondiale, c'est la production de données quantifiables et fiables », explique Caroline de La Marnierre, fondatrice de l'Institut du capitalisme responsable. Si certaines thématiques commencent à faire consensus, notamment l'égalité hommes-femmes et l'empreinte carbone, d'autres restent peu exploitées en raison du manque de données homogènes, comme la biodiversité ou l'inclusion. « Sur ces sujets, les investisseurs nous disent à l'unanimité que la donnée n'est pas exploitable car trop qualitative, ou pas comparable d'un pays à l'autre », poursuit-elle.

Il existe aussi des biais méthodologiques à prendre en compte. Par exemple, les métriques de température de portefeuilles se basent essentiellement sur des données prospectives, et pas ou peu sur les progrès déjà réalisés par les entreprises dans lesquelles ils sont investis. « Cette approche est intéressante car très parlante, mais elle repose sur beaucoup de choix méthodologiques. Elle peut être utile pour estimer le niveau d'engagement d'une entreprise, mais selon nous il est encore trop tôt pour l'utiliser comme outil de construction de portefeuille », explique Noémie Hadjadj-Gomes.

MIEUX RÉGLEMENTER

Si ces deux problèmes étaient parfaitement réglés, que tous les acteurs du marché bénéficiaient d'une information parfaite sur les critères environnementaux sociaux et de gouvernance applicables aux entreprises dans lesquelles ils investissent, ainsi qu'une conscience aiguë des risques climatiques auxquels elles étaient exposées, le marché financier n'aurait-il naturellement la transaction écologique ? « La finance verte s'est beaucoup développée, mais ce n'est pas suffisant. La réglementation doit jouer son rôle, c'est déterminant si on veut éviter le greenwashing et les coûts financiers et sociaux énormes liés au changement climatique », estime Noémie Hadjadj-Gomes. Un avis que partagent de nombreux courants de pensée dits alternatifs, qui s'interrogent sur la possibilité de maintenir notre modèle de croissance. « Nous vivons dans une société de toxico-dépendants à la croissance : Etats, entreprises, municipalités, tous les acteurs du système sont condamnés à croître ou à mourir », affirme Vincent Liegey, chercheur, essayiste et auteur de « *Décroissance* » (Tana Editions). « Mais une croissance infinie dans un monde fini n'est pas possible, poursuit-il. Nous avons dépassé un certain nombre de seuils d'irréversibilité. Si on n'évolue pas de manière choisie et organisée, nous y serons vraisemblablement appelés de manière violente. »

JEUNES GÉNÉRATIONS

Jusqu'à aujourd'hui toutefois, les Etats ont brillé par leurs ambitions mais pas par leurs actes. Pourtant, ils ont un rôle crucial à jouer, notamment pour exercer une pression réglementaire sur les acteurs financiers. Le grand virage de la finance française vers plus de durabilité a d'ailleurs été grandement poussé par les pouvoirs publics, de la création des labels ISR et Greenfin aux obligations de la loi Pacte ou de la loi Climat. « La finance peut être positive, mais elle souffre d'une mauvaise image car elle n'est pas accessible au plus grand nombre », déplore Romain Sion, directeur des investissements pour la région Europe, Blisce, et auteur de *Génération Impact* (éditions Baribal). « Les particuliers se voient proposer des assurances-vie peu rentables alors qu'on parle dans les médias de fonds d'investissement qui génèrent des milliards. Cela crée un climat de défiance vis-à-vis de la

AGIR COLLECTIVEMENT

Qui, alors, pour diriger le chantier de cette transformation nécessaire ? « Le secteur financier doit soutenir les entreprises qui contribuent à la transition. Mais les sociétés de gestion ne doivent pas agir dans leur coin : c'est un défi collectif qui concerne les financiers, les entreprises, les régulateurs et même la société civile. Il faut qu'il y ait un effet de masse pour que ça fonctionne », affirme Noémie Hadjadj-Gomes. Une position à nuancer pour Caroline de la Marinière, qui estime que si tout le monde peut agir à son échelle, les acteurs de taille importante ont les moyens de faire changer les choses plus rapidement : « Notre modèle de capitalisme est principalement dirigé par les grandes organisations, qu'il s'agisse d'assets managers, d'entreprises ou d'organisations publiques », rappelle-t-elle. Les comportements des grandes organisations ne sont néanmoins pas toujours exemplaires, qu'il s'agisse d'entreprises ou d'acteurs financiers. Les allégations de greenwashing de la filiale de gestion d'actifs de la Deutsche Bank ou la présentation mémorable du directeur mondial de l'investissement responsable de HSBC, Stuart Kirk, suspendu après ses remarques climato-sceptiques, en sont deux illustrations. Pour les inciter à agir dans le bon sens, les Etats doivent agir.

finance, qui est pourtant indispensable au développement de toute organisation. »

Chez les jeunes générations, les organisations qui agissent sans prendre en compte les enjeux climatiques sont de plus en plus sévèrement jugées. En mai 2022, Antonio Guterres, le secrétaire général des Nations Unies, exhortait les jeunes diplômés de l'Université de Seton Hall, aux Etats-Unis, à ne pas travailler « pour les destructeurs du climat ». Au même moment, huit étudiants d'AgroParisTech appelaient, lors de la cérémonie de remise de diplômes, leurs confrères et consœurs à « désister avant d'être coïncés par des obligations financières ». « N'attendons pas le 12e rapport du Giec qui démontrera que les Etats et les multinationales n'ont jamais fait qu'aggraver les problèmes et qui placera ses derniers espoirs dans les révoltes populaires », avançait le collectif.

RÉENCASTRER L'ÉCONOMIE

« On a tendance à séparer deux catégories de personnes : les activistes, qui vont descendre dans la rue et mener des opérations de sensibilisation, et ceux qui auront choisi d'agir de l'intérieur en intégrant des entreprises, voire des fonds d'investissement. Cette deuxième catégorie d'activistes est tout aussi indispensable que la première. Nous avons besoin de personnes qui comprennent le langage et les rouages du système pour changer les choses », estime Romain Sion. De la même façon que chaque agent du système économique peut jouer un rôle dans la mue de ce dernier, des alternatives peuvent émerger en parallèle de l'économie de marché, comme l'économie circulaire ou l'économie de fonctionnalité. « Nous pouvons organiser nos sociétés de manière beaucoup plus inclusive, en repensant le partage des savoir-faire et des outils, affirme Vincent Liegey. Certains pans de nos vies sont déjà pensés de cette manière, comme le secteur du 'care' : Les personnes qui font ces tâches le font souvent de manière autogérée, hors des systèmes de marché. »

La question à laquelle doivent répondre les pouvoirs publics est la suivante : la finance doit-elle être au sommet de la pyramide de notre société, ou doit-elle être un outil orienté au service de l'intérêt général ? Dans son ouvrage « *La grande transformation* », l'économiste hongrois Karl Polanyi définit la société de marché comme une société considérée à l'aune du marché. Dans ce cas, l'économie est « désencastrée », affranchie des autres formes de lien social, le travail et la terre deviennent des marchandises et le marché devient maître, dans une logique de toute puissante autorégulation. « L'idée du marché s'ajustant lui-même [est] purement utopique, écrit Polanyi. Une telle institution ne [peut] exister de façon suivie sans anéantir la substance humaine et naturelle de la société, sans détruire l'homme et sans transformer son milieu en un désert. » Les défis auxquels nous faisons face nécessitent de réencastrer l'économie dans la société, et requièrent des pouvoirs publics forts qui sont prêts à agir.

Par Camille Prigent

RECUEIL DES PRÉFÉRENCES ESG : DES INVESTISSEURS : SOURCE D'OPPORTUNITÉS ET DE DÉFIS POUR LES ACTEURS DU MARCHÉ

Depuis cet été une majorité des conseillers financiers doivent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité.

Passée relativement inaperçue pendant l'été, l'entrée en application des nouvelles exigences de la directive concernant les marchés financiers (MIF 2 ou MiFID II en anglais) et de la directive sur la distribution d'assurance (DDA) pourrait pourtant bouleverser le paysage européen de la finance durable, ainsi que les habitudes des épargnants et de leurs conseillers financiers. Depuis le 2 août, les intermédiaires « offrant un conseil en investissement ou un service de gestion de portefeuille » doivent en effet recueillir les préférences de durabilité de leurs clients avant de leur proposer un placement financier¹.

Autrement dit, aux habituelles questions relatives à la situation financière, aux objectifs d'investissement ou encore à la tolérance au risque posées lors de l'évaluation de l'adéquation, viennent désormais s'ajouter des questions portant sur la sensibilité des clients en matière de développement durable. Ces « préférences ESG » doivent ensuite être prises en compte dans le processus de sélection des produits. « L'idée est de comprendre davantage les attentes des clients en intégrant ces fameux critères extra-financiers, résume Maëlle Caravaca, fondatrice du cabinet de conseil en patrimoine En Privé. Cela permettra d'affiner leurs orientations sur l'investissement, et de coller au plus près de leurs besoins en matière de stratégies patrimoniales. »

« Par leurs conseils, les entreprises d'investissement et les distributeurs de produits d'assurance peuvent jouer un rôle central dans la réorientation du système financier vers la durabilité³. »

En pratique, les questionnaires soumis par les conseillers financiers doivent permettre de définir les attentes des clients autour de trois aspects : la proportion minimale d'investissements alignés avec la taxonomie européenne, qui classe les activités économiques en fonction de leur degré de durabilité sur le plan environnemental ; la proportion minimale d'investissements durables au sens du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), qui impose notamment aux fournisseurs de produits financiers de classer ces derniers en fonction du degré de prise en compte (ou non) de l'ESG dans les stratégies ; la prise en compte par les instruments financiers des « principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité », c'est-à-dire les impacts négatifs que peut

avoir un investissement sur l'environnement ou la société. En aval, les entreprises d'investissement sont également tenues « d'établir à l'intention du client un rapport expliquant en quoi les recommandations qui lui sont adressées correspondent à ses objectifs d'investissement, à son profil de risque, à sa capacité à supporter des pertes et à ses préférences en matière de durabilité ».

Connecter l'offre et la demande

L'arrivée de cette nouvelle obligation constitue la suite logique du grand chantier réglementaire entamé par la Commission européenne dans le cadre de son plan d'action pour la finance durable, dont l'un des objectifs annoncés est de réorienter les flux de capitaux « en vue de parvenir à une croissance durable et inclusive ». En visant spécifiquement les distributeurs, celle-ci devrait notamment permettre d'embarquer davantage les particuliers dans cette transition, analyse Béatrice Verger, Responsable du développement ISR chez BNPP AM : « Le règlement SFDR a permis d'amener de la transparence, de la clarté aux différentes topologies de produits, pour éviter notamment le greenwashing. Désormais MiFID II a l'ambition d'orienter les épargnants européens vers des produits qui contribuent à une économie plus durable et réellement alignés avec leur sensibilité ».

« L'ISR est devenu un champ de citoyenneté qui permet d'atteindre d'autres typologies de clients. »

L'enjeu est de taille, puisqu'il s'agit notamment de connecter une offre de produits « ESG » gonflant à vue d'œil et une demande latente des investisseurs particuliers, dont l'appétence pour des instruments financiers plus durables a été maintes fois soulignée. Selon l'enquête annuelle du FIR consacrée à ce sujet, les Français sont une majorité à accorder une place importante aux impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions de placements. Problème, ils ne sont que 7 % à déclarer avoir déjà investi dans des produits d'investissement responsable, et seulement 8 % disent s'être vus proposer de l'ISR par leur banque ou leur conseiller. Pour ces derniers, il existe pourtant un véritable enjeu commercial, avance Maëlle Caravaca : « Les clients n'ayant pas forcément de sensibilité à l'investissement traditionnel peuvent être plus séduits, parce que cela rend l'investissement beaucoup plus concret. L'ISR est devenu un champ de citoyenneté qui permet d'atteindre d'autres typologies de clients. »

« D'un point de vue de l'image et de la communication, nous entrons dans un monde où l'ESG devient incontournable, confirme Triphaine Salimi, CEO et cofondatrice de Neuroprofler. En parallèle, nous observons une appétence très forte des jeunes investisseurs notamment, qui souhaitent éviter les sociétés n'ayant pas ins-

crit l'ESG dans leur culture d'entreprise et dans leurs produits. Dans un contexte difficile pour les fonds en euros, il peut par exemple s'agir d'une opportunité pour inciter les clients à aller vers des unités de compte « responsables » et donc des portefeuilles plus dynamiques, la plupart d'entre eux déclarant vouloir avoir un impact dans le domaine de l'investissement. »

Adaptation des conseillers

L'intégration de ces nouveaux textes n'est toutefois pas sans amener son lot de défis pour les acteurs du marché. Du côté de la distribution, un chantier important a concerné la montée en compétence des conseillers financiers, eux-mêmes parfois peu sensibilisés sur ces sujets en constante évolution. Or pour parler de finance durable aux clients et leur fournir un conseil adéquat, encore faut-il comprendre le lexique et les produits associés. « Il a été nécessaire de former nos conseillers pour ne pas les jeter dans la gueule du loup, c'est-à-dire les mettre face à des clients qui vont avoir beaucoup de questions sur des notions complexes : qu'est-ce que la taxonomie ou le règlement SFDR ? Quelle est la stratégie de la société de gestion ou de la banque en matière de finance durable ? », relate Pierre-Alix Binet, responsable des affaires institutionnelles et réglementaires au sein de la direction de l'Engagement citoyen de La Banque Postale. Au sein du réseau La Banque Postale, cet accompagnement s'est notamment traduit par l'intégration d'un module spécifique consacré à l'ISR dans la formation dispensée par l'École de la Banque et du Réseau, où sont formés les conseillers spécialisés en patrimoine du groupe. Il passe aussi par des échanges réguliers avec la branche asset management : « Nous avons mis en place des groupes de travail hebdomadaires et mensuels avec tous les distributeurs et producteurs du groupe, Louvre Banque Privée, LPBAM, CNP, Tocqueville... Ce afin de faire notamment des points sur la classification des produits, sur les avancées en matière de calcul de l'alignement à la taxonomie... », complète Pierre-Alix Binet.

Chez les conseillers indépendants, cet enjeu de pédagogie est d'autant plus important que ces derniers ont affaire à des produits dont les méthodologies peuvent grandement varier d'une société de gestion à une autre. « Pour les distributeurs il n'est pas simple de construire des questionnaires facilement compréhensibles, indique Béatrice Verger. De plus, faute de précisions de la part de la Commission européenne, chaque producteur a par exemple passé sa propre définition d'un investissement durable. Un accompagnement pédagogique est très utile pour les distributeurs (notamment en multi gestion) pour comprendre la réglementation et les caractéristiques des produits que nous proposons ». Tous cependant n'ont pas attendu l'arrivée de ces obligations pour se pencher sur la question, témoigne Maëlle Caravaca : « Cela fait déjà plus d'un an que je de-

¹ En France, cette obligation ne concerne dans un premier temps que les prestataires de services d'investissement (PSI). Elle s'appliquera aux conseillers en gestion de patrimoine disposant du statut de « conseiller en investissement financier » (CIF) à partir du 1er janvier 2023, selon l'AMF.

² Vos préférences en matière de développement durable : ce qui change pour vos placements », AMF, juillet 2022.

³ « Plan d'action - France la croissance durable », Communication de la Commission européenne, mars 2018.

mande à mes clients ce qu'ils veulent en matière de finance responsable, par anticipation de la réglementation. Je les interroge sur les thématiques qu'ils souhaitent privilégier ou exclure ou encore sur les labels qu'ils veulent prendre en compte... La réglementation avance et la profession doit s'adapter.»

À Lire aussi

Investir Durable #9 - Formation à l'ISR, un enjeu capital pour les conseillers financiers



Calendrier serré

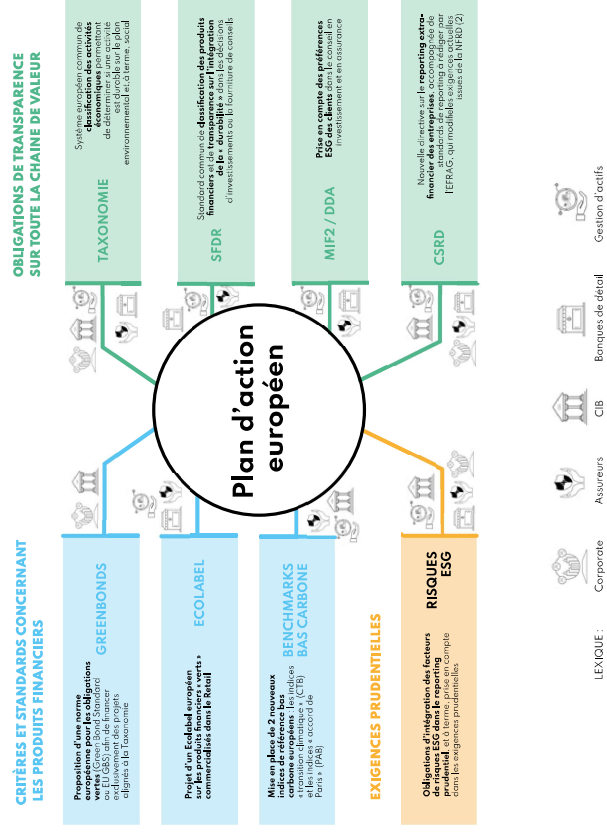
En parallèle, les distributeurs ont également fait face à la nécessité de trouver un juste équilibre entre granularité des questions, qui doivent être assez fines pour permettre de capter des sensibilités précises (souhait d'exclure certains secteurs - voire entreprises - bien spécifiques, recherche d'impact sur une thématique délicate...), et accessibilité pour des particuliers souvent novices en la matière. « Nous baignons dans ces sujets au quotidien et voyons leur complexité, observe Béatrice Verger. Il faut que les conseillers en agence soient capables d'expliquer ces concepts de façon digeste aux épargnants, au risque de les perdre ».

Pour aiguiller les acteurs, l'autorité européenne des marchés financiers (Esma) a lancé en janvier 2022, une consultation auprès des différents parties prenantes de l'industrie, mais elle ne devrait publier son rapport final et ses recommandations qu'au troisième trimestre. « Nous sommes encore tributaires d'éléments utiles pour construire les questionnaires, prévient Pierre-Alix Binet. Il y a des questions d'interprétation qui restent en suspens ». « L'Esma a refusé de donner un template pour éviter trop de rigidité, et chaque institution en fonction de ses produits doit créer son questionnaire, ajoute Tiphaine Sallini. Le souhait du client sur le pourcentage d'investissements alignés avec la taxonomie par exemple n'est que le résultat attendu, mais chacun peut être flexible sur la façon de capturer cette information ».

Le flou autour de l'interprétation de certains points de la réglementation et sur leur mise en œuvre opérationnelle n'est pas le seul problème lié au calendrier⁴. Il faudra par exemple attendre janvier 2023 pour l'entrée en application des normes techniques de niveau 2 du règlement SFDR et l'obligation de publier des déclarations sur les pourcentages d'investissements durables. L'alignement à la taxonomie et la prise en compte des principales incidences négatives⁵.

⁴ À lire : Stéphane Janin - MIF2, SFDR, CSRD et la taxonomie doivent être mieux coordonnés », News Asset Pro, janvier 2022
⁵ À lire : « Classification SFDR - Les bonnes choses réclamant du temps », Robeco, avril 2022

PANORAMA DES RÉGLEMENTATIONS FINANCE DURABLE



AUTRES RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES :

Amendements directive UCITS, AIFMD et loi Énergie Climat (article 29)

- (1) Sustainable Finance Disclosure Regulation
- (2) Non Financial Reporting Directive
- (3) Corporate Sustainability Reporting Directive
- (4) Déclaration de Performance Extra-financière



SOURCE : Ailancy | Rendez-vous sur www.ailancy.com

LA BIODIVERSITÉ

devient un enjeu majeur pour les sociétés de gestion

A l'image du climat il y a quelques années, la biodiversité est en passe de devenir un sujet incontournable dans les sociétés de gestion. Poursuivés par la réglementation à agir, les gérants se heurtent toutefois à un manque de consensus sur les méthodologies de mesure des impacts, ainsi qu'à l'absence de données dans les entreprises.

Après la lutte contre le réchauffement climatique, le prochain grand défi de la finance est sans doute la préservation de la biodiversité. Comme pour la question du carbone, les acteurs financiers ont aujourd'hui conscience de l'urgence d'agir : selon le rapport de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) de 2019, un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées, alors que 85% des zones humides ont déjà disparu, de même que 50% des coraux. L'enjeu n'est pas seulement d'assurer l'habitabilité de la planète ; il est aussi financier. Dans un rapport publié fin 2020, le réassureur Swiss Re estimait que 42 000 milliards de dollars dépendent d'une biodiversité en bonne santé. Soit 55% du PIB mondial. « La biodiversité est un enjeu économique, on ne le traite pas par philanthropie ou risque d'image », explique Augustin Vincent, responsable de la recherche ESG chez Mandarinne Gestion. « Si le capital naturel s'érode, il y aura des conséquences directes sur l'activité et donc les revenus des entreprises. » Au-delà de la perte potentielle de chiffre d'affaires liée à des hausses de coût ou des problèmes d'approvisionnement, les entreprises qui ne respectent pas la biodiversité font aussi face à un risque d'image, avec un impact potentiellement important sur leur cours de Bourse.

Encore peu de méthodologies

Les fonds d'investissement sont encore peu à avoir pris le sujet à bras le corps, mais certains d'entre eux travaillent depuis plusieurs années déjà au développement de méthodologies permettant d'estimer leur impact sur le vivant. Mandarinne Gestion a par exemple développé le Mandarinne Biodiversity Score, un outil propriétaire qui évalue le risque de biodiversité des entreprises et permet d'établir une notation interne. L'outil est basé sur trois piliers :

Les politiques des entreprises en matière d'environnement, de biodiversité et de changement climatique, les données dites de pression - émissions de carbone, polluants de l'air, de l'eau et du sol, utilisation des ressources naturelles -, et enfin le principe de double matérialité, c'est-à-dire à la fois la dépendance et l'impact vis-à-vis de la biodiversité des secteurs d'activités dans lesquels exerce l'entreprise. « Il n'existe pas aujourd'hui de consensus de place sur les méthodologies d'emprise biodiversité des investissements, c'est pourquoi nous avons développé cet outil, qui nous permet d'avoir une première appréciation du risque biodiversité des entreprises », explique Augustin Vincent. Développé pour le fonds Mandarinne Global Transition, le Biodiversity Score devrait être appliqué à l'ensemble des fonds de la société de gestion d'ici la fin de l'année.

La Financière de l'Échiquier fait aussi partie des pionniers sur le sujet. La société de gestion utilise la métrique MSA, qui permet de mesurer l'abondance moyenne d'espèces au kilomètre carré. Elle a déterminé l'emprise biodiversité de tous ses fonds avec l'aide de Carbon 4, l'idée étant de faire un premier bilan avant de mettre en place des objectifs de plus en plus ambitieux. Pour le fonds Échiquier Climate & Biodiversity Impact Europe, dédié à la thématique, le travail d'analyse est plus précis. Les gérants ont développé le Score Maturité Climat & Biodiversité, qui se base sur quatre piliers : la gouvernance, la politique climatique, la politique biodiversité, et la notion de transition juste. « La transition risque de faire perdre des emplois et de coûter cher. Il y a des enjeux sociaux très forts, liés à la manière dont les entreprises vont répercuter ces changements. Il est important pour nous de suivre comment les entreprises gèrent ces enjeux », explique Luc Olivier, gérant du fonds. Pour intégrer Échiquier Climate & Biodiversity Impact Europe, les entreprises doivent atteindre un score minimum.

Des données éparées

Quelle que soit l'approche qu'elles privilégient, les sociétés de gestion qui souhaitent mesurer leur impact sur la biodiversité se heurtent toutes au même problème : l'absence de données fiables. « Toutes les entreprises ne sont pas matures sur le sujet : si certaines commencent à peine à aborder la biodiversité dans leur stratégie, d'autres ont déjà une belle courbe d'expérience derrière elles », observe Augustin Vincent. Un avis partagé par Luc Olivier : « L'enjeu climat est de plus en plus encadré, connu et mesuré, mais ce n'est pas encore le cas pour la biodiversité », estime-t-il. Pour le professionnel, le dialogue est aujourd'hui l'outil le plus intéressant à disposition des gérants, car il permet d'aller chercher des informations qualitatives, mais aussi de faire s'interroger les entreprises sur ces enjeux.

Entreprises comme sociétés de gestion sont en outre poussées par la réglementation à produire et exploiter des données de plus en plus précises. L'article 29 de la loi énergie-climat impose ainsi aux fonds d'expliquer comment ils s'alignent avec les objectifs prévus dans le cadre des traités de la Convention sur la diversité biologique de 1992 - contribution à la réduction des pressions et impacts sur la biodiversité, appui sur un indicateur d'emprise biodiversité. Ils doivent aussi intégrer la biodiversité dans leur gestion des risques. « L'article 29 demande de détailler notre stratégie et nos outils de mesure liés à la biodiversité. Les acteurs financiers sont toutefois dans le flou pour le moment, car la réglementation pour la finance est entrée en vigueur en amont de celle destinée aux entreprises. Nous disposons donc encore de peu de données précises », détaille Luc Olivier.

Un cadre en construction

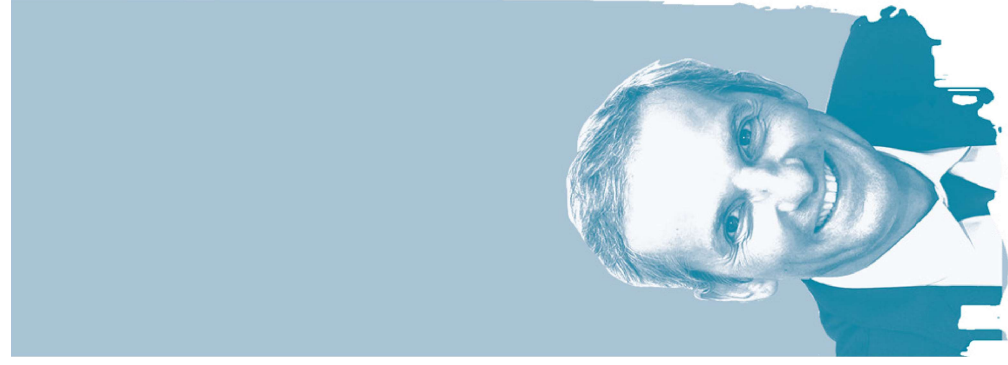
La réglementation française n'est pas la seule à s'être emparée du sujet. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes est l'un des six objectifs environnementaux de la taxonomie européenne, et sera donc intégrée au texte dans les prochains mois. Le sujet est déjà pris en compte indirectement par les premiers actes délégués de la taxonomie, par le biais du « do no significant harm », un principe qui a nourri les réflexions de la Commission européenne et qui impose aux activités de ne pas nuire à l'un des six objectifs environnementaux pour pouvoir être définies comme vertes. « À partir de l'année prochaine, les entreprises vont devoir déterminer la part de leur chiffre d'affaires aligné avec la taxonomie. Nous pensons que cela va stimuler davantage de transparence sur les indicateurs dédiés à la biodiversité et ainsi donner une nouvelle grille de lecture aux investisseurs », estime Augustin Vincent.

Si les entreprises sont en retard sur le sujet, il en est de même pour les labels durables. Certains labels, comme les labels allemand, autrichien ou belge, excluent des secteurs qui ont des impacts négatifs importants sur les écosystèmes, mais le mot biodiversité n'apparaît pas noir sur blanc dans les cahiers des charges. « La biodiversité est un enjeu systémique, ce n'est pas une seule question de ratio rendement/risque », insiste Luc Olivier. « Il ne faut pas se cacher derrière l'insuffisance de données ou de connaissances pour ne pas agir. Nous engageons le dialogue avec les entreprises, utilisons la donnée qui existe tout en étant conscients de ses limites et nous avançons. Il y a eu beaucoup de retard pris sur le sujet du climat pour ces raisons, mais c'est le propre des fonds à impact d'agir. »

Par Camille Prigent

Une initiative de place pour faire bouger les lignes

Les acteurs financiers de plus en plus nombreux à se mobiliser pour permettre une meilleure prise en compte des enjeux liés à la biodiversité dans leurs investissements. Le Finance for Biodiversity Pledge, initié en 2020, regroupe désormais 98 acteurs financiers dans 19 pays, totalisant plus de 13,9 billions d'euros d'actifs sous gestion. Les signataires s'engagent sur cinq points : collaborer et partager les bonnes pratiques, mettre en place des politiques d'engagement avec les entreprises sur le sujet de la biodiversité, mesurer leur impact, mettre en place des objectifs précis, et faire un reporting public sur ces différents points à l'ici 2025. Parmi les signataires, on retrouve notamment Mandarinne Gestion et La Financière de l'Échiquier, mais aussi La Française, Oll Asset Management, Ossiam, Mirova, Amundi Asset Management, Rabeco ou encore Demeter.



PORTRAIT

PASCAL DEMURGER

« Une grande partie du défi environnemental relève des entreprises »



©Maif 2020

Directeur général de la Maif, et auteur de *L'entreprise du XXIème siècle sera politique ou ne sera plus*, Pascal Demurger livre sa vision du leadership à l'heure de la prise de conscience écologique. Rencontre.

Un réseau de géothermie pour chauffer et climatiser 25 000 m2 de locaux, c'est l'un des derniers engagements affichés par la Maif, mutuelle d'assurance qui emploie plus de 10 000 salariés. « Ce chantier doit permettre de réduire de 30% la consommation d'énergie de notre siège historique, situé à Niort », annonce Pascal Demurger, directeur général de la Maif. Il nous reçoit ce jour-là dans son bureau parisien, rue de l'Université.

« L'assureur-militant » ne tait pas ses convictions. En juillet dernier, il appelait dans une tribune du *Journal du Dimanche*, aux côtés d'autres dirigeants, à passer d'une « sobriété d'urgence » à une « sobriété organisée ». « Une grande partie du défi environnemental relève des entreprises. Faire en sorte qu'elles s'engagent en faveur de l'environnement, c'est un peu ma croisade », sourit le dirigeant. Selon lui, les pouvoirs publics ont la responsabilité d'accompagner ce mouvement en mettant en place des incitations pour que les entreprises changent leur comportement.

« Je ne trouve pas normal, ni de bonne gestion, que l'Etat continue de distribuer des aides à des entreprises qui polluent, que les collectivités locales continuent à passer des marchés publics sans faire des exigences environnementales et sociales un critère de choix aussi important que le prix, indique-t-il avant de poursuivre : Il est également anormal sur un plan éthique, et illogique sur un plan de bonne gestion, que les entreprises subissent les mêmes taux d'imposition alors qu'elles peuvent avoir des comportements différents. »

Énarque et patron

Si Pascal Demurger revendique un manquement engagé, il admet que cette posture a été le fruit d'une progressive mutation. Il a fallu dans un premier temps que le chef d'entreprise se débarrasse du costume d'ancien de l'ENA (Ecole nationale de l'administration), devenue l'Institut national du service public (INSP). Une voie qu'il a empruntée un peu par hasard.

Originaire de la petite ville de Roanne, au nord de Saint-Etienne (Loire), l'adolescent qu'il était se souciait peu de son avenir professionnel, et préférait faire « les quatre cents coups », comme il le confie dans son livre *L'entreprise du XXIème siècle sera politique ou ne sera plus*. « J'étais en rupture avec les études. Je voyais que cette situation pesait sur mon père. Je lui ai alors demandé quel était pour lui le parcours scolaire idéal. Et il m'a répondu : l'ENA », se remémore celui qui n'avait jamais entendu parler de cette école qui forme les élites françaises.

Après avoir intégré une prépa grâce aux conseils avisés d'un professeur, il déroule le cursus sans encombre. Une fois le diplôme en poche, l'ancien énarque travaille quelques années à la direction du budget au ministère de l'Economie et des Finances avant de rejoindre la Maif en 2002. Le monde de l'assurance lui est alors peu familier. « Comme d'autres collègues de Bercy, je souhaitais acquérir une expérience dans le privé », se souvient-il. Les premiers échanges avec les dirigeants de l'époque lui permettent de confirmer ce choix. « Ils étaient différents des représentations traditionnelles que je m'en faisais. Je les trouvais humains et simples. J'ai senti une forme d'éthique de responsabilité chez eux. Cela m'a plu »

Réveiller la « belle endormie »

En 2009, il devient à son tour directeur général. L'image de la Maif est alors vieillissante. « La Maif fonctionnait bien. C'est une entreprise qui avait des valeurs, une bonne réputation, mais qui avait passé plusieurs décennies à sous investir, à ne pas se renouveler. Son système d'informations était dépassé. »

Audacieux, Pascal Demurger se met en tête de réveiller celle que l'on surnomme « la belle endormie ». « Il y avait énormément de chantiers à ouvrir. Je l'ai fait un peu à la hussarde. Je manquais à cette époque de confiance et d'expérience », concède celui qui s'est réfugié un temps derrière son titre. « J'étais dans un management très descendant. Si c'était à refaire, je m'y prendrais autrement », précise-t-il.

Dans L'entreprise du XXI^{ème} siècle sera politique ou sera plus, il se penche sur ces difficultés : « Il m'a fallu du temps avant d'y trouver ma place, de mesurer la force du collectif, de préférer la bienveillance à l'émulation, de piloter l'entreprise autant avec le cœur qu'avec de froids objectifs, d'avoir comme ambition plus de contribuer que de réussir. » De ces années de tâtonnements, Pascal Demurger retient plusieurs leçons qui le poussent à développer

un management par la confiance. « Il est important que nos salariés soient fiers de ce qu'ils font. La réalisation de soi n'est pas antinomique avec la performance. Cela impose d'avoir un management participatif reposant sur la confiance. Les collaborateurs ont besoin de trouver en eux-mêmes des réponses à des problèmes posés. Ils ne peuvent pas être seulement dans l'exécution », relève celui qui a été récompensé par le prix 2021 du leadership.

Défenseur de l'entreprise à mission

« Ce statut crante une trajectoire et une orientation qui deviennent pérennes. En interne, cela crée une forme d'émulation, et en externe cela renforce le niveau d'exigence de notre entreprise », développe Pascal Demurger.

Depuis dix ans, la Maif, qui compte plus de 4 millions d'assurés, s'est démarquée des autres assureurs avec des actions fortes. Au début de la crise sanitaire, la mutuelle d'assurances a par exemple décidé de redistribuer 100 millions d'euros à ses sociétaires face à l'effondrement du nombre d'accidents automobiles. Cela représentait alors 30 euros de gain par véhicule assuré.

Sur le plan environnemental, plusieurs engagements ont également été pris. Parmi eux : le développement de solutions de réparation alternatives. « Nos garages partenaires ont un cahier des charges spécifiques à remplir. Il les invite à réparer plutôt que remplacer. Et si le remplacement est nécessaire, à utiliser une pièce d'occasion plutôt qu'une pièce neuve », note le chef d'entreprise.

Un assureur, c'est aussi un gestionnaire d'actifs financiers. « Nos sociétaires nous confient leur épargne sous forme d'assurance vie. La manière dont on place ces actifs sur les marchés va avoir un impact », détaille Pascal Demurger.

En octobre dernier, la Maif a annoncé sa volonté de sortir des énergies fossiles (pétrole et gaz) d'ici 2030 en rejoignant la Net Zero Asset Owner Alliance, un consortium d'investisseurs sous l'égide des Nations Unies. Objectif : « faire converger tous les détenteurs d'actifs vers une contribution à la neutralité carbone à l'horizon 2050 à travers la décarbonation des portefeuilles d'investissements », informe la Maif.

Retrouvez aussi le portrait de Pauline Becquey, directrice générale de Finance for Tomorrow :

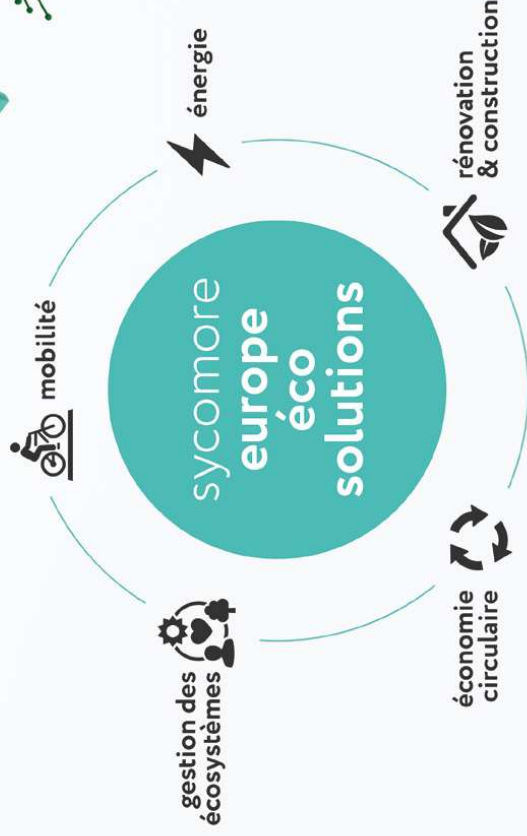


Par **Hélène Porret**



vosre épargne au service de la planète

une solution d'investissement responsable pour la transition écologique



Les labels permettent l'identification de placements responsables et durables pour les épargnants mais n'offrent pas de garantie du capital. Investi et n'attestent pas de la qualité de la gestion mise en oeuvre au travers des fonds.

@sycomoreAM
sycomore-am.com

Le fonds mentionné présente un risque de perte en capital. Avant d'investir dans un fonds, consultez son DICI disponible sur notre site www.sycomore-am.com

Profil rendement / risque

À risque plus faible, À risque plus élevé,

1	2	3	4	5	6	7
rendement potentiellement plus faible			rendement potentiellement plus élevé			

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE : TOTAL ENERGIES «DOIT FAIRE PARTIE DE LA SOLUTION»

© TotalEnergies

La compagnie pétrolière Total s'est transformée en 2021 pour devenir TotalEnergies. L'ambition derrière ce changement de nom : devenir « une compagnie multi-énergies ». Régulièrement pointée du doigt pour son empreinte environnementale conséquente, elle s'attache aujourd'hui à démontrer qu'elle est sur le bon chemin. Carole Le Gall, Directrice développement durable et climat, a rejoint les rangs de l'entreprise l'été dernier. Entretien.

Au mois de mai dernier, au terme d'une Assemblée générale sous tension, vous avez soumis au vote consultatif la stratégie climat de l'entreprise. Certains de vos actionnaires ont émis des réserves quant aux objectifs présentés. Quel regard portez-vous là-dessus ?

89 % des actionnaires de TotalEnergies ont approuvé cette stratégie, ce qui représente un très large consensus. Quoiqu'il en soit, nous sommes très attachés au dialogue avec nos actionnaires et ouverts aux critiques : c'est ainsi que l'on progresse. Nous savons que l'on suscite des attentes importantes, que nous devons aller le plus loin et le plus vite possible compte tenu de l'urgence climatique : c'est ce que l'on s'attache à faire dans notre jeu de contraintes.

Notre dernier rapport (Sustainability and climate 2022 progress report, ndr) rend compte, non seulement des objectifs à venir, mais également du chemin parcouru. Montrer d'où l'on vient, où nous sommes aujourd'hui et où nous serons demain crédibilise notre transformation. En 2015, nous étions une grande entreprise pétrolière, avec 65 % de pétrole dans notre mix. En 2050, nous serons une grande entreprise électrique et productrice de molécules décarbonées.

Au-delà des attentes de la part de vos actionnaires, vous faites également l'objet de vives critiques de la part de l'opinion publique, des associations... Que leur répondez-vous ?

La plupart des gens voient toujours TotalEnergies comme Total... Nous entendons parfaitement les critiques : c'est pour cela que l'on se transforme. Nous disons à l'ensemble de nos parties prenantes, comme aux ONG qui nous challengent, que nous voulons prendre part dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Nous devons faire partie de la solution et pour cela, nous nous mobilisons, nous investissons... Cette transformation prend du temps et ne peut se faire seule. Nos clients, nos partenaires, les pouvoirs

publics doivent aussi y prendre part. Enfin, notre rôle est de fournir de l'énergie : nous faisons partie du quotidien de tout le monde et avons, en ce sens, une belle mission. Je crois que les collaborateurs de TotalEnergies sont fiers de ce qu'ils font et de cette transformation.

Pour réussir cette transformation, comment envisagez-vous le mix TotalEnergies en 2050 ?

La transition énergétique passe par l'électrification des usages de l'énergie. Concrètement en 2050, nous entendons devenir un électricien, avec 75 % de renouvelables et molécules décarbonées au sein de notre mix. Nous pensons qu'il restera encore 25 % d'énergie fossiles - majoritairement du gaz - pour les usages n'ayant pas trouvé d'alternatives.

Notre ambition est de nous placer dans le top 5 mondial de l'électricité renouvelable. Pour cela, nous injectons 3,5 milliards d'euros par an pour développer l'éolien offshore, les sites photovoltaïques... Considérant les investissements que l'on fait aujourd'hui, nous sommes déjà parmi les leaders mondiaux du développement de l'électricité renouvelable.

« Pour qu'à terme, les énergies renouvelables puissent couvrir les besoins, il faut une solution de transition. Le gaz permet de produire de l'électricité de façon deux fois moins carbonée que le charbon. »

TotalEnergies mise notamment sur le gaz naturel, un combustible fossile. En quoi celui-ci a-t-il, à vos yeux, toute sa place dans la transition énergétique ?

Aujourd'hui, 62 % de l'électricité dans le monde est produite par les énergies fossiles, dont 36 % par le charbon. La quantité d'électricité à délivrer par les renouvelables - qui représentent pour l'heure 10 % de la production totale - est colossale. Pour ça, le but est de faire baisser ces émissions de 50 % d'ici 2025, puis de 80 % d'ici 2030, par rapport à l'année 2020. Lors de la dernière décennie, nous avons déjà réduit nos émissions de méthane de moitié, qui aujourd'hui, ne représentent déjà plus qu'une faible part du scope 1 et 2.

Le gaz, moins émetteur de CO2 que le charbon, est principalement composé de méthane, au puissant pouvoir réchauffant. Comment répondre à cette problématique ?

D'ici 2030, nous entendons réduire nos émissions de gaz à effet de serre directes liées à nos sites opérés - scope 1 et 2 - de 40 %. À l'intérieur de cet objectif, nous avons un sous-objectif spécifique : tendre vers le zéro méthane. Pour ça, le but est de faire baisser ces émissions de 50 % d'ici 2025, puis 80 % d'ici 2030, par rapport à l'année 2020. Lors de la dernière décennie, nous avons déjà réduit nos émissions de méthane de moitié, qui aujourd'hui, ne représentent déjà plus qu'une faible part du scope 1 et 2.

Une baisse de 40 % des émissions directes est-elle alignée avec les objectifs fixés par l'accord de Paris ?

Oui. Cet objectif représente une baisse de près de 19 millions de tonnes d'émissions. Si l'on compare cela aux feuilles de route fixées par les Etats, nous sommes sur le même ordre de grandeur. Au niveau européen, le plan Fit for 55 vise une baisse des émissions des pays de 55 % par rapport à 1990. La date de référence de TotalEnergies est 2015 : ce qui représente donc une équivalence de 39 % pour les Etats européens. En 2021, nous avions déjà fait une bonne partie du chemin avec une baisse de 20 % de nos émissions scope 1 et 2. Enfin, concernant le scope 3 - soit les émissions indirectes liées par exemple à la consommation de nos produits par nos clients -, nous visons le « Net zero » en 2050, avec la société. Pour y parvenir, nous transformons donc notre mix énergétique.

« À l'heure actuelle, le pétrole reste un produit de première nécessité. Il faut donc préparer une alternative mais en attendant, il faut en fournir. »

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) recommande d'oublier tout nouveau projet fossile pour espérer atteindre la neutralité carbone. Pourquoi continuer à développer des projets pétroliers ?

Notre priorité est de préparer nos relais de croissance dans les renouvelables et le gaz. Concernant les projets pétroliers, il faut bien considérer que ceux-ci déclinent naturellement. Ils ont une chronique de production de 5 ou 6 ans - période que l'on appelle « le plateau ». Si le monde entier arrête maintenant de développer des projets pétroliers, nous ferions face à une décroissance deux fois plus rapide de l'offre par rapport à la demande actuelle. Cette situation s'illustre d'ailleurs dans le contexte d'aujourd'hui : les prix s'envolent, il y a moins de production que de demande, cela crée de fortes tensions. À l'heure actuelle, le pétrole reste un produit de première nécessité. Il faut donc pré-

parer une alternative mais en attendant, il faut aussi fournir l'énergie d'aujourd'hui.

Toutefois, nous sélectionnons les projets sur lesquels nous investissons et ceux-ci doivent répondre à deux critères : des coûts et une intensité carbone faibles, qui permettent de continuer progressivement à faire baisser notre empreinte.

TotalEnergies, certes, est une grande entreprise, mais ne pèse qu'à 1,5 % du marché mondial du pétrole. En ce sens, nous essayons de faire notre métier avec des standards qui soient les plus poussés de la profession. Je crois que l'on participe ainsi à la tirer vers le haut.

Parmi les plus récents, le projet pétrolier en Ouganda fait notamment polémique...

À ceux qui contestent ce projet, nous rappelons qu'il ne s'agit pas d'un projet de TotalEnergies, mais de l'Ouganda, un pays souverain, qui entend se développer en exploitant ses ressources naturelles. Il faut prendre en compte la disparité des enjeux entre les pays développés et les pays en développement. Les premiers doivent baisser rapidement et immédiatement leurs émissions, les seconds doivent se développer, s'industrialiser, avoir accès à l'énergie.

Plus largement en matière de développement durable, quels sont les autres points sur lesquels vous portez une attention particulière ?

Au-delà de nos objectifs climatiques, nous avons plusieurs autres piliers dans notre stratégie. Le bien-être des personnes d'abord, puisque l'on considère que cette transformation doit s'effectuer avec tout le monde à bord. C'est ce que l'on appelle la transition juste : nous nous attachons à faire monter en compétence chacun de nos collaborateurs sur ces sujets.

Autre pilier, prendre soin de l'environnement. En cela, nous nous attachons à limiter les atteintes à la biodiversité, être attentif à notre consommation d'eau, tendre vers une économie circulaire... Nous effectuons par exemple des études environnementales sur chacun de



Jean-Philippe Desmartin

Directeur de l'Investissement
Responsable chez Edmond de
Rothschild Asset Management

INDÉPENDANCE ET TRANSITION ÉNERGETIQUE FONT BON MÉNAGE

Alors que la guerre fait rage en Ukraine, la réduction de la dépendance de l'Europe aux énergies fossiles, tout en tenant les objectifs de décarbonation, est une priorité. Allier transition et indépendance énergétique nous semble plus actuel et nécessaire que jamais.

L'urgence d'agir maintenant

« 3 ans pour agir et garder un monde vivable », c'est le cri d'alarme du GIEC. Fonte des glaces, avancée des déserts et dômes de chaleur... Déjà, le dérèglement climatique se fait sentir et la température globale pourrait monter jusqu'à +4 C en 2100. Un tel réchauffement impacterait tous les piliers de nos sociétés et rendrait par exemple le monde « insupportable ». D'ici 2050, on estime à 1 milliard le nombre d'habitants des régions côtières menacés par la montée des eaux et à 510 trillions la valeur des infrastructures menacées par des inondations exceptionnelles.

En effet, en tant que gérants d'actifs, nous estimons que ces sujets sont matériels, c'est-à-dire qu'ils ont un impact économique potentiellement important sur la valorisation des entreprises et donc des portefeuilles. Aujourd'hui, selon les estimations (Swiss Re), plus de 50% du PIB mondial serait menacé par l'érosion de la biodiversité. Notre objectif est d'expliquer en toute transparence à nos clients la façon dont la gestion intègre ces enjeux et comment ces derniers ont un impact financier sur les portefeuilles.

La meilleure des énergies est celle que l'on ne consomme pas

L'intérêt économique de l'efficacité énergétique, dont la mise en œuvre peut être rapide, est plutôt simple à appréhender. Elle permet de concilier indépendance, pouvoir d'achat et lutte contre le changement climatique. Les solutions résident à la fois dans les avancées technologiques mais aussi dans les comportements et les gestes de sobriété. Bonne nouvelle, les leviers d'actions sont nombreux : isolation, mobilité durable, optimisation des réseaux de distribution électrique, pompes à chaleur...

Entrepreneurs comme investisseurs disposent d'outils de plus en plus fiables

Des outils de mesure précis des émissions carbone scopes 1 et 2 ont été développés depuis 20 ans et l'on constate de réels progrès concernant la prise en compte du scope 3 (« the elephant in the room » car représentant environ 80% des émissions totales). Le scope 4 représente la « new frontier » car il permet de mesurer le CO2 évité et donc de valoriser l'investissement dans les solutions climat. Les investisseurs sont de mieux en mieux équipés pour mesurer et piloter leur portefeuille et donc agir pour le climat.

Pour une transition juste

L'investisseur participe au mouvement vers une économie durable, en assumant la complexité des équilibres environnementaux, sociaux et économiques de la « transition juste ». La transition est complexe car elle remet en cause des décennies de développement reposant sur les énergies fossiles. Elle ne réussira que si les contraintes sociales sont anticipées et intégrées. On parle par exemple de 100 000 emplois en jeu pour le seul constructeur VW pour sa transition du thermique vers l'électrique.

AVERTISSEMENT : Le présent support est émis par le groupe Edmond de Rothschild. Il n'a pas de valeur contractuelle. Il est conçu exclusivement à des fins d'information. Ce support ne peut être utilisé pour des décisions d'investissement. Les informations contenues dans ce support ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente, ni une sollicitation de souscrire ou de vendre des produits financiers. Les données chiffrées, commentaires, opinions et/ou analyses figurant dans ce support reflètent le sentiment du groupe Edmond de Rothschild quant à l'évolution des marchés compte tenu de son expertise, des analyses économiques et des informations en sa possession à la date d'élaboration de ce support et sont susceptibles d'évoluer à tout moment sans préavis. Ils peuvent ne plus être exacts ou pertinents au moment où ils ont été pris en compte, notamment en regard de la date d'élaboration de ce support ou encore en raison de l'évolution des marchés. Ce support a vocation uniquement à fournir des informations générales et préliminaires aux personnes qui le consultent et ne saurait en aucun cas constituer une recommandation d'investissement, de désinvestissement ou de conservation. En aucun cas, la responsabilité du groupe Edmond de Rothschild ne saurait être engagée par une décision d'investissement ou de conservation prise sur la base des informations contenues dans ce support.

EDMOND DE ROTHSCHILD : Le présent support est émis par le groupe Edmond de Rothschild. Il n'a pas de valeur contractuelle. Il est conçu exclusivement à des fins d'information. Ce support ne peut être utilisé pour des décisions d'investissement. Les informations contenues dans ce support ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente, ni une sollicitation de souscrire ou de vendre des produits financiers. Les données chiffrées, commentaires, opinions et/ou analyses figurant dans ce support reflètent le sentiment du groupe Edmond de Rothschild quant à l'évolution des marchés compte tenu de son expertise, des analyses économiques et des informations en sa possession à la date d'élaboration de ce support et sont susceptibles d'évoluer à tout moment sans préavis. Ils peuvent ne plus être exacts ou pertinents au moment où ils ont été pris en compte, notamment en regard de la date d'élaboration de ce support ou encore en raison de l'évolution des marchés. Ce support a vocation uniquement à fournir des informations générales et préliminaires aux personnes qui le consultent et ne saurait en aucun cas constituer une recommandation d'investissement, de désinvestissement ou de conservation. En aucun cas, la responsabilité du groupe Edmond de Rothschild ne saurait être engagée par une décision d'investissement ou de conservation prise sur la base des informations contenues dans ce support.



• PLUS D'INFOS SUR
EDMOND-DE-
ROTHSCHILD.COM

Le présent support est émis par le groupe Edmond de Rothschild. Il n'a pas de valeur contractuelle. Il est conçu exclusivement à des fins d'information. Ce support ne peut être utilisé pour des décisions d'investissement. Les informations contenues dans ce support ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente, ni une sollicitation de souscrire ou de vendre des produits financiers. Les données chiffrées, commentaires, opinions et/ou analyses figurant dans ce support reflètent le sentiment du groupe Edmond de Rothschild quant à l'évolution des marchés compte tenu de son expertise, des analyses économiques et des informations en sa possession à la date d'élaboration de ce support et sont susceptibles d'évoluer à tout moment sans préavis. Ils peuvent ne plus être exacts ou pertinents au moment où ils ont été pris en compte, notamment en regard de la date d'élaboration de ce support ou encore en raison de l'évolution des marchés. Ce support a vocation uniquement à fournir des informations générales et préliminaires aux personnes qui le consultent et ne saurait en aucun cas constituer une recommandation d'investissement, de désinvestissement ou de conservation. En aucun cas, la responsabilité du groupe Edmond de Rothschild ne saurait être engagée par une décision d'investissement ou de conservation prise sur la base des informations contenues dans ce support.

Par Agathe Palaizines